

N/REF : 6/02/2026 11H10 C:000003 I:80062
V/REF : AC/C39447
V/Appel du Vendredi 06/02/2026 a 11H10

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BJR
IMMEUBLE : BEAUSEJOUR - BJR
2, ALLEE DES HORTENSIA
.
35310 MORDELLES

Rennes, le 10 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 2 ALLEE DES HORTENSIA - MME DAUVERGNE 07 68 60 35 82
APT 15 - 1ER ÉTAGE
MOTIF : FUIITE SUR RESEAU CHAUFFAGE
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : PAS DE FUIITE CHAUFFAGE DANS L'APPARTEMENT 24
AUTRE CONSTAT : PRÉSENCE DE TRACES D'INFILTRATIONS AU PLAFOND PAR LE
MUR EXTÉRIEUR
PRÉCONISATION : FAIRE INTERVENIR UNE ENTREPRISE D'ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : BB AB Email envoyé le 08/02/26 a 10H21 M. E ROCHE
AT LCOMPTER Email envoyé le 06/02/26 a 14H42 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00		100,00
	TOTAL H.T.				100,00
	T.V.A. a 10,00%				10,00
	TOTAL T.T.C.En EURO				<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.